

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt novembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quinze novembre deux mille vingt-quatre et sous sa présidence, en application de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Louise LECOQ ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT, Rigobert LOEMBA ayant donné pouvoir à Dieinaba SY.

Absents : Stéphane DUPONQ.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 8 – Voix délibératives : 28

2024-66

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE ET D'ACCUEIL DE SPECTACLES – PROGRAMMATION AUTOUR DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DU MOIS DE NOVEMBRE 2024 : AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision en date du 26 mars 2024 habilitant Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE à programmer des spectacles entre le 12 et le 28 novembre 2024 autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
Considérant que le spectacle dénommé «A La Barre», de la compagnie du Ptit Ballon sera programmé sur la commune de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE le 22 novembre 2024,
Considérant qu'en tant qu'organisateur, la MÉTROPOLE prendra en charge le coût artistique de ce spectacle et rémunèrera à ce titre la compagnie accueillie,
Considérant qu'en tant que partenaire, la COMMUNE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE participera via la mise à disposition de la salle du Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat entre la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE et la ville de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE par la signature de la convention ci-jointe de mise à disposition gracieuse et d'accueil de spectacles – programmation autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femme du mois de novembre 2024,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eloi DIARRA,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- **ÉMET** un avis favorable pour programmer le spectacle « A la Barre.. ! » le 22 novembre 2024 dans la salle du Conseil Municipal avec la compagnie du P'tit ballon,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE et la ville de NOTRE-DAME DE BONDEVILLE.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20241120-2024-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024



Madame le Maire,

Myriam MULOT